coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

Mis en oeuvre par
giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

MEDAT
MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ProPFR - Projet de Promotion d'une politique foncière responsable à Madagascar



BONNES PRATIQUES

MADAGASCAR : Approche pilote de sécurisation foncière des espaces forestiers

Octobre, 2024

Auteur

Equipe ProPFR Madagascar

Crédit photo

Juliot Soumar, RANDRIANANTENAINA Rova Christelle, GIZ ProPFR Madagascar

Liens URL :

La responsabilité du contenu des sites web externes liés à cette publication incombe toujours à leurs éditeurs respectifs. La GIZ se désolidarise expressément de ce contenu.

Cartes

Les cartes imprimées ici sont destinées uniquement à des fins d'information et ne constituent en aucun cas une reconnaissance de frontières et de territoires en vertu du droit international. La GIZ n'assume aucune responsabilité quant à l'actualité, l'exactitude ou l'exhaustivité de ces cartes. Toute responsabilité pour les dommages, directs ou indirects, résultant de leur utilisation est exclue.

Clause de non-responsabilité

La GIZ est responsable du contenu de cette publication. Bonn, Mai, 2025 Le modèle d'Inventaire Parcellaire Systématique Stratifié (IPSS) appliqué lors des Opérations de Certification Foncière Massive (OCFM) et faisant l'objet du présent manuel est testé et analysé dans le cadre du projet global pour la promotion d'une politique foncière responsable (ProPFR). Il fait partie de l'initiative spéciale du Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) dans la perspective d'une sécurisation des droits fonciers. Le projet est mis en oeuvre par la GIZ conjointement avec le Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire (MDAT). Le projet ProPFR a des modules nationaux en Ouganda, en Éthiopie, à Madagascar, au Cameroun, au Niger, au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire. Il est à signaler que des modules similaires ont été installés au Pérou, Laos, Bénin et au Paraguay, ils ont déjà été achevés. Le financement de ces projets est assuré par le BMZ dans le cadre de l'initiative « Transformation des systèmes agricoles et alimentaires ». Le module national responsable à Madagascar est le ProPFR.

La GIZ est responsable du contenu de cette publication.

Bonn, Octobre, 2024

Table des matières

Acronymes 7

Programme et volet pays 8
Introduction générale au programme global et au volet pays de l'approche des bonnes pratiques.

Collaborations 10

Point de départ 13
Situation initiale de la securisation fonciere des espaces forestiers a madagascar
Cadre legal et politiques foncieres liees aux forets, initiatives et complexites
Gestion communautaire et tentatives de securisation

Changements positifs 16
Mise en évidence des incohérences juridiques et procédurales
Considération de tous les statuts fonciers dans le Plan Local d'Occupation Foncière
Réalisations dans le cadre du Projet

Approche 20
Une approche concertee, integree et multisectorielle pour des reformes juridiques
Approche de mise en oeuvre : processus, structure et implication des acteurs cles
Cconsideration de la dynamique de l'utilisation des terres et reconnaissance des mises en valeur existantes aux niveaux locales
Approche post-intervention : suivi et perennisation

Méthode
Étapes preliminaires 24
processus juridique de securisation fonciere
Post-intervention : suivi et perennisation

Pour la réplication 30
Etapes essentielles
Facteurs de reussite
Defis et limites

Acronymes

AP	Aire Protégée
BMZ	Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
CIRTOPO	Circonscription Topographique
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GmbH)
PADDI	Projet d'Appui au Développement Durable et Intégré
PLOF	Plan Local d'Occupation Foncière
ProPFR	Programme global pour la promotion d'une politique foncière responsable
PPNT	Propriété Privée Non titrée

Programme et volet pays

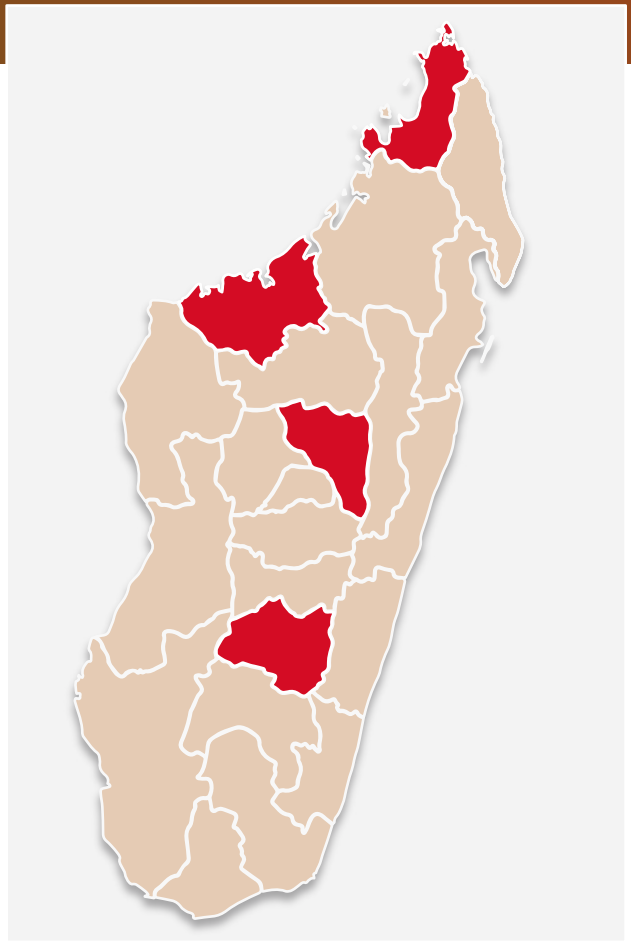

INTRODUCTION GENERALE AU PROGRAMME GLOBAL ET AU VOLET PAYS DE L'APPROCHE DES BONNES PRATIQUES.

Le Projet Global sur la Promotion d'une Politique Foncière Responsable (ProPFR) avec sa composante à Madagascar vise une amélioration de l'accès à la terre des populations rurales des régions Boeny et DIANA au travers l'adhésion volontaire à la procédure légale de sécurisation des droits individuels et d'utilisation. Ce projet bénéficie d'un financement du Ministère Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) au titre d'Initiative Spéciale « Transformation des systèmes agro-alimentaires ». En appuyant la sécurisation des droits fonciers individuels et en rassurant les populations rurales dans l'utilisation des ressources forestières, des causes structurelles de la faim et de la malnutrition peuvent être adressées.

Le projet est exécuté conjointement par le Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire (MDAT) comme tutelle et la GIZ. Il comporte quatre composantes principales, à savoir :

- **La sécurisation** des droits de propriété foncière individuels.
- **Le renforcement** des Organisations de la Société Civile (OSC) et la résolution des conflits.
- **Le soutien à la restauration** et **à la valorisation** des paysages forestiers sur la base de droits fonciers et d'occupation
- **Le renforcement** des acteurs de la gouvernance locale pour une gestion intégrée, responsable et transparente des terres.

giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

MDAT MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Dans le cadre des actions coordonnées avec d'autres projets de la coopération allemande1, une opération pilote de sécurisation du "foncier-forestier" et d'autres terrains soumis à des régimes juridiques spécifiques a été initiée depuis 2020 dans les régions d'interventions conjointes, en soutien aux ministères sectoriels concernés. Cette opération vise à formaliser le droit foncier sur les terres forestières gérées par les communautés locales. À travers des levés topographiques, des plans de délimitation sont élaborés conformément aux normes de l'administration foncière, pour leur intégration dans les **Plans Locaux d'Occupation Foncière (PLOF)**, constituant ainsi une première étape vers la sécurisation. L'objectif final est d'immatriculer ces terres au nom de l'État et de les affecter définitivement au Ministère en charge des forêts.

Cependant, l'initiative fait face à des défis techniques, opérationnels et réglementaires, amplifiés par des enjeux politiques. Malgré ces obstacles, les concertations intersectorielles ont permis de réévaluer les cadres juridiques liés à l'environnement, au foncier et à l'aménagement du territoire. Ces échanges ont également renforcé l'engagement des parties prenantes. Les discussions en cours cherchent à mettre en place une solution transitoire, pouvant aboutir à une approche durable et réplicable à l'échelle nationale.

Collaborations

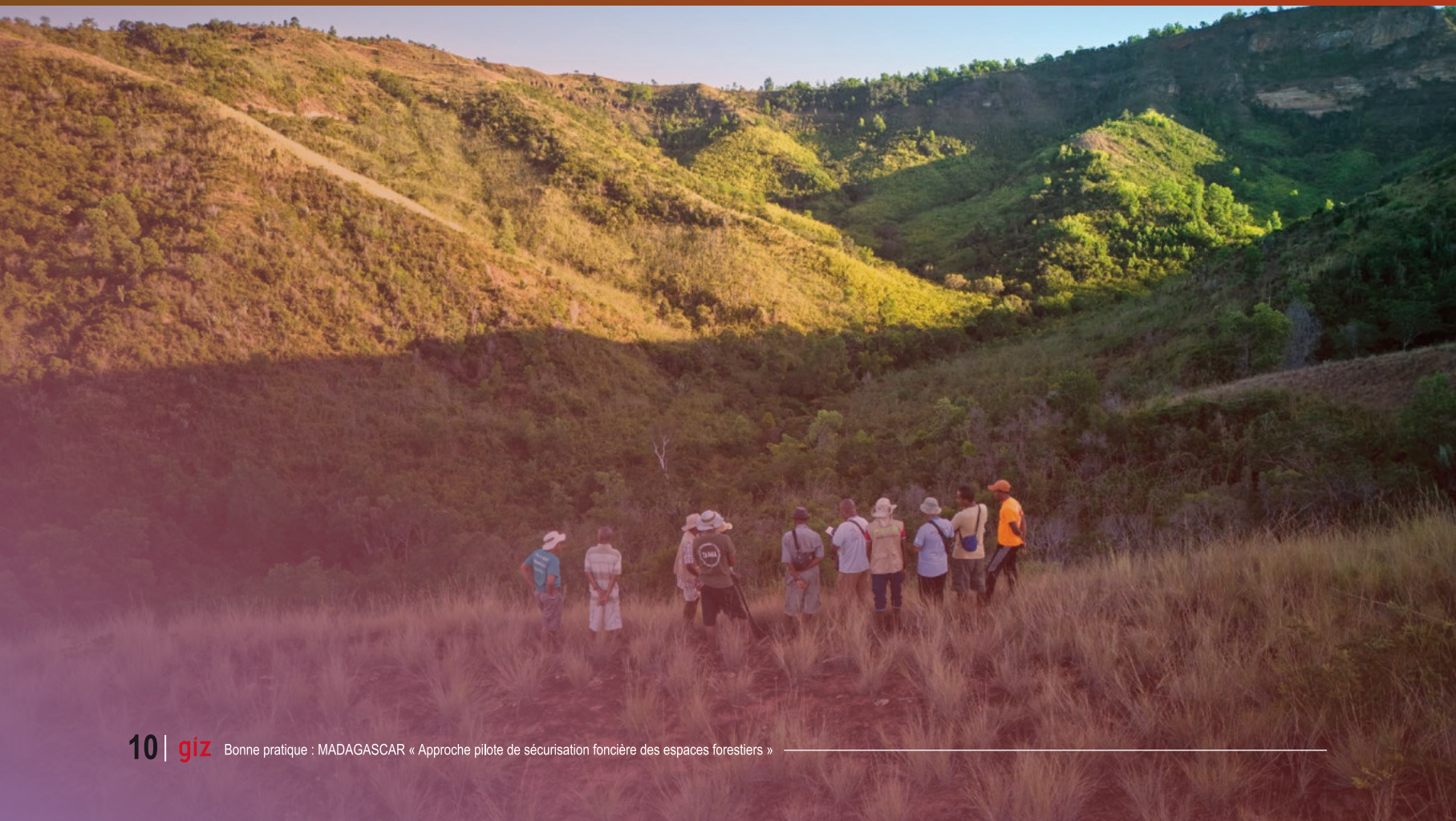

La gestion durable des ressources naturelles dans les régions rurales repose sur une interaction dynamique entre divers acteurs, depuis les communautés locales jusqu'aux institutions nationales.

Les communautés de base (COBA) et les autorités communales sont des piliers de la

Les structures régionales, notamment les comités de concertation, dont la commission forestière multi-acteurs et pluridisciplinaire, les Districts et les Régions, assurent la coordination des initiatives locales avec les politiques nationales. Ces instances multipartites créent des cadres de dialogue entre les administrations publiques, les ONG, les communautés rurales et les projets de développement, favorisant ainsi une cohérence entre les échelons de décision.mise en oeuvre des stratégies d'aménagement et de formalisation des droits. Elles sont consultées lors de la phase de conception et supervisent l'établissement et

l'application de règles qui encadrent la gestion des ressources. Ainsi, les risques de conflits ont été minimisés. Par ailleurs, les services déconcentrés de l'État, en particulier ceux en charge des forêts et du foncier, jouent un rôle d'accompagnement technique, apportant leur expertise pour appuyer les processus de régulation de la gestion forestière et foncière.

Les structures régionales, notamment les comités de concertation, dont la commission forestière multi-acteurs et pluridisciplinaire, les Districts et les Régions, assurent la coordination des initiatives locales avec les politiques nationales. Ces instances multipartites créent des cadres de dialogue entre les administrations publiques, les ONG, les communautés rurales et les projets de développement, favorisant ainsi une cohérence entre les échelons de décision.

Les partenaires de développement soutenaient techniquement et financièrement les différents acteurs, tout en permettant d'expérimenter des approches innovantes dont cette initiative de sécurisation de l'assise foncière des terres forestières qui va contribuer à renforcer la reconnaissance des droits communautaires sur l'utilisation des ressources foncières.

À l'échelle nationale, la collaboration interministérielle, notamment entre le Ministère en charge des forêts et le Ministère en charge du foncier, est essentielle pour harmoniser les actions locales avec les lois et règlements nationaux.

Le soutien technique des plateformes de coordination nationale et des partenaires internationaux, dont la GIZ, renforçait la capacité des acteurs locaux et nationaux à gérer durablement les terres et à promouvoir des pratiques plus résilientes de gestion des ressources naturelles.

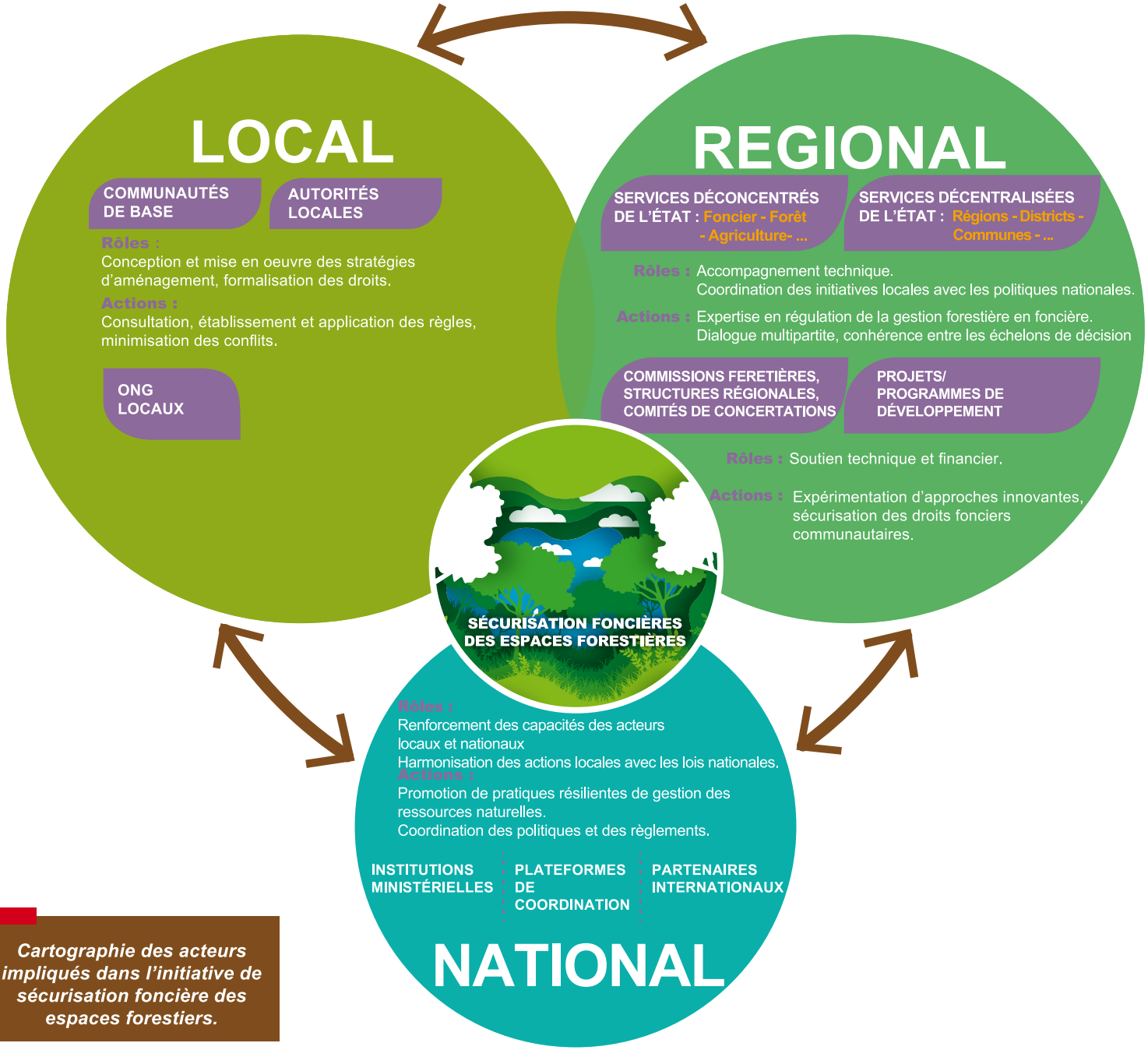

Cartographie des acteurs impliqués dans l'initiative de sécurisation foncière des espaces forestiers.

Point de départ

SITUATION INITIALE DE LA SECURISATION FONCIERE DES ESPACES FORESTIERS A MADAGASCAR

Madagascar, avec sa biodiversité unique et ses vastes écosystèmes forestiers, est l'une des zones les plus critiques pour la conservation et la restauration environnementale. La survie des populations locales en situation de précarité est intimement liée à l'exploitation des ressources naturelles, en particulier des forêts. Cependant, la gestion des forêts et la sécurisation foncière restent des défis majeurs. L'insécurité foncière, les conflits territoriaux, et les pratiques non durables d'exploitation des ressources forestières compromettent la préservation des espaces naturels et le développement durable du pays. Ces défis sont exacerbés par une pression démographique croissante, des pratiques agricoles non adaptées, et une gouvernance foncière peu efficace. Cette situation entraîne une exploitation non durable des ressources forestières, accentuée par la pauvreté et le manque d'alternatives économiques pour les communautés rurales.

Il était donc essentiel de développer des stratégies et des politiques adaptées pour sécuriser ces espaces forestiers afin de garantir leur durabilité tout en répondant aux besoins vitaux des communautés locales.



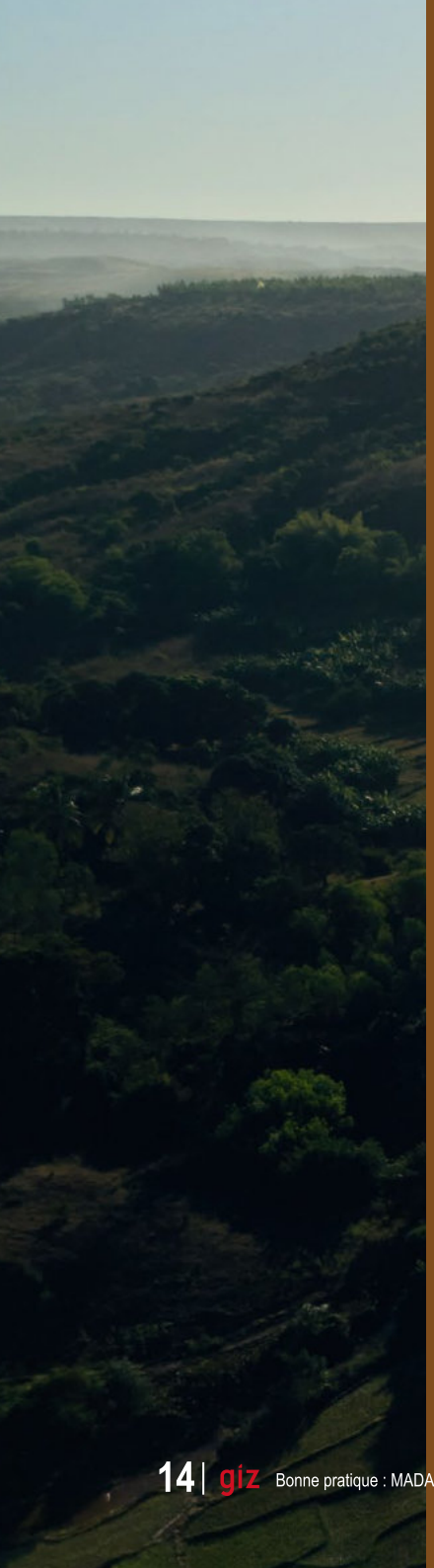

CADRE LEGAL ET POLITIQUES FONCIERES LIEES AUX FORETS, INITIATIVES ET COMPLEXITES

La loi GELOSE (1996), par exemple, a permis aux communautés locales de gérer les ressources naturelles, mais sa mise en oeuvre reste entravée par un manque de soutien et de reconnaissance officielle des droits fonciers. En effet la partie foncière de cette loi évoquant “une sécurisation foncière relative” est floue et peu explicite. Cette loi, bien qu’innovante, a besoin d’être révisée et mieux appliquée pour répondre aux nouveaux défis (Burnod et al., 2013).

Les réformes foncières récentes ont cherché à décentraliser la gestion foncière et à promouvoir la reconnaissance des droits coutumiers, mais l'application de ces réformes reste insuffisante. Ces initiatives, telles que la création des guichets fonciers décentralisés, sont de bonnes solutions pour répondre aux besoins locaux, mais leurs champs d’actions ne concernent que les propriétés privées non titrées. Pour l’instant, la mise en oeuvre de ces réformes resterait un grand défi.

Des initiatives internationales comme le programme REDD+ (Réduction des Émissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts) cherchent à réduire la déforestation tout en générant des revenus pour les communautés locales. Cependant, l'absence de sécurité foncière claire reste un obstacle majeur à l’efficacité de cette initiative (Brimont & Leroy, 2018). L'insécurité foncière est un obstacle majeur à la gestion durable des terres à Madagascar. Les droits fonciers dans les zones forestières sont souvent mal définis ou contestés. Cette situation crée une incertitude qui estompe les investissements à long terme dans des pratiques durables. De nombreuses communautés rurales exploitent des terres sans titres officiels, rendant ces terres vulnérables à des accaparements par des investisseurs extérieurs ou à des litiges entre les différents acteurs locaux. Ce manque de clarté juridique empêche également les initiatives de conservation et de restauration de s’implanter efficacement, car les acteurs locaux perçoivent parfois ces projets comme une menace à leur accès aux ressources.

De plus, certaines terres, comme les pâturages et les zones de production communautaires, sont souvent omises dans le processus d’immatriculation foncière en raison des coûts élevés associés à l'immatriculation. Cela entraîne une crainte persistante parmi les communautés locales, en particulier les gestionnaires des ressources naturelles et les éleveurs, qui redoutent l'accaparement de leurs terres par des investisseurs.



GESTION COMMUNAUTAIRE ET TENTATIVES DE SECURISATION

La gestion communautaire des ressources naturelles a été introduite à travers la loi GELOSE sous un contrat tripartite avec l'État et la commune, pour renforcer la responsabilisation locale et offrir une forme de "sécurité foncière relative". Bien que cette approche ait été prometteuse, elle restait limitée par le manque de reconnaissance formelle des droits fonciers des communautés et le soutien institutionnel insuffisant. Par conséquent, ces initiatives communautaires sont souvent exposées à des appropriations foncières non autorisées et parachutées, affaiblissant la durabilité des efforts de conservation et de restauration des forêts.

En conclusion, la démarcation et la sécurisation foncière des espaces forestiers se relevait essentielle pour garantir la gestion durable des terres, préserver la biodiversité et sécuriser les investissements menés en faveur de la Restauration des Paysages et des Forêts (RPF).

C'est dans ce contexte qu'a été lancée l'initiative pilote de sécurisation du “foncier - forestier”, en appui aux ministères sectoriels concernés, visant à contribuer à la résolution de cette problématique complexe.

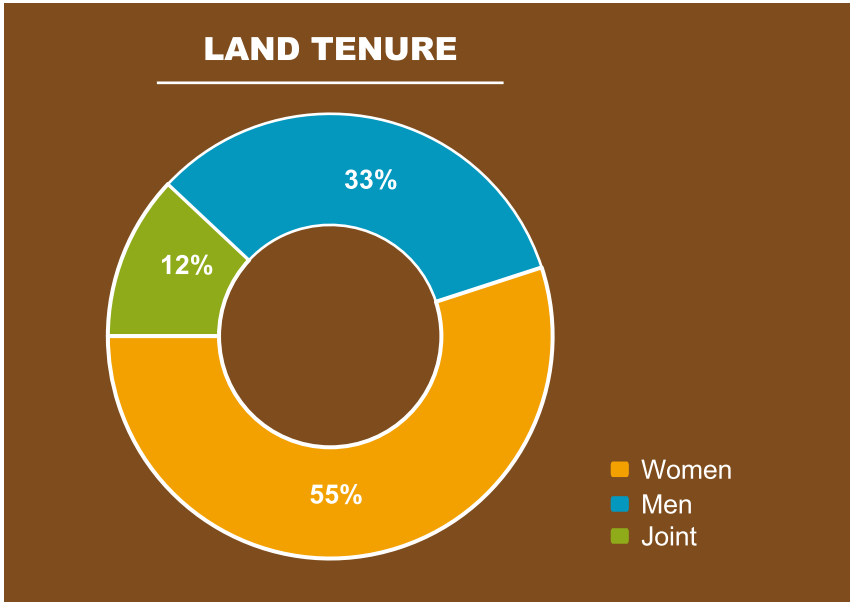

Changements positifs



Journée bloquée “foncier-forêt” dans le cadre du Plateforme de Coordination du Secteur Environnement, Septembre 2024.

Cette initiative pilote visant à sécuriser l’assise foncière des espaces forestiers a introduit des changements notables et prometteurs dans la gestion des terres forestières. L’approche novatrice a non seulement permis de mieux comprendre les défis, mais a également posé les bases d’une gestion foncière plus efficace et durable.

MISE EN ÉVIDENCE DES INCOHÉRENCES JURIDIQUES ET PROCÉDURALES

L'un des apports majeurs était la mise en évidence des incohérences juridiques et procédurales liées à la gestion et à la sécurisation des terres forestières. Les acteurs locaux, confrontés aux ambiguïtés dans la reconnaissance des droits, ont pu exprimer leurs préoccupations. Cela a mis en lumière les failles des dispositifs existants et renforcé la nécessité d'une réforme prenant en compte ces enjeux. Cette approche a conduit, en 2022, à l'élaboration d'un circulaire ministériel relative à l'application de certaines dispositions obsolètes du Décret n°2005-849 du 13 Décembre 2005 portant refonte des conditions générales d'application de la loi n°97-017 du 08 août 1997 portant révision de la législation forestière. En conséquence, des commissions forestières, organes de constatation et de décision concernant les ressources forestières, ont pu être opérationnlisés au niveau des régions Boeny et DIANA.

Diverses concertations régionales ont donné lieu, dans le cadre du processus, à des dialogues interministériels au niveau national sur la sécurisation du foncier forestier puis à des journées bloquées « foncier-forêt ». Ces espaces de dialogue ont permis de :

1. définir une démarche consensuelle pour la sécurisation des espaces forestiers, notamment ceux sous contrats de Transfert de Gestion des Ressources Naturelles Renouvelables (TGRNR) ;
2. identifier des issues faces aux diverses contraintes opérationnelles et règlementaires ; et
3. élaborer des documents-cadres de collaboration interministérielle précisant les modalités techniques, opérationnelles et stratégiques nécessaires à la mise en oeuvre effective de l'initiative pilote

La meilleure coordination à des acteurs aidera à éviter les duplications de responsabilités et assurer une gestion foncière efficace. Une gouvernance cohérente permettra d'améliorer la régulation des terres et de limiter les conflits d'usage (Burnod et al., 2013). Cela représente un progrès significatif vers une bonne gouvernance des espaces forestiers, avec un engagement accru des autorités publiques pour soutenir ces initiatives.

Actuellement, les deux entités étatiques sont en concertation pour la mise en place d'une disposition cadre transitoire afin d'avancer dans ce processus de sécurisation du foncier forestier, en attendant une réforme juridique qui s'annonce assez laborieuse. Cette initiative est maintenant soutenue à différents niveaux, notamment dans le cadre de la plateforme de coordination du secteur environnement, afin de s'assurer de sa durabilité.

CONSIDÉRATION DE TOUS LES STATUTS FONCIERS DANS LE PLAN LOCAL D'OCCUPATION FONCIÈRE

L'élaboration du PLOF a été repensée pour inclure tous les statuts fonciers, qu'ils soient formels ou informels, reconnus ou coutumiers. Cette nouvelle approche permet de sécuriser les droits d'usage et de gestion des communautés locales vis-à-vis des ressources tout en prenant en compte les spécificités des différents types de terres. En intégrant ces statuts dans le PLOF, cette démarche offre une solution pragmatique pour prévenir les cas d'accaparements endogènes ou exogènes et protéger durablement les forêts.

RÉALISATIONS DANS LE CADRE DU PROJET

Depuis son déploiement jusqu'à ce jour, le projet a couvert 15 communes, avec 39 sites totalisant 147 002 hectares. Dans la région DIANA, 46 483 hectares ont fait l'objet de plans réguliers repérés dans les Plans Locaux d'Occupation Foncière (PLOF), avec des demandes d'immatriculation et d'affectation instruites. Dans la région Boeny, 100 519 hectares sont également répertoriés dans les PLOF, et dont les dossiers relatifs à l'immatriculation et l'affectation sont en cours de constitution. Pour l'heure actuelle, plus de 25 000 ménages bénéficient de la sécurisation des espaces forestiers, dont 45 % sont des femmes et 25% appartiennent aux groupes marginalisés. Il s'agit en majeur partie de terrains soumis au droit forestier : terrains sous contrats de transferts de gestion des ressources naturelles, sites relevant du domaine forestier national et savanes boisées destinées à la production de bois énergies. A titre pilote, quelques aires de pâturages communautaires ont été inclus dans le processus en vue d'une affectation au ministère en charge de l'élevage.

15 communes couvertes

25 000 ménages bénéficiaires

DIANA

46 483ha de plans répertoriés

BOENY

100 519ha de plans répertoriés

Régions	Nombre de communes	Nombre de sites	Superficie (ha)	Niveau de réalisation
DIANA	07	21	46 483	Plans réguliers repérés dans le PLOF, Demandes d'immatriculations et d'affectations instruites
BOENY	08	18	100 519	Plans réguliers repérés dans le PLOF
Total	**15**	**39**	**147 002**	

Tableau 1: Synthèse des réalisations du projet en matière de sécurisation du foncier forestier, Septembre 2024.



Approche

UNE APPROCHE CONCERTEE, INTEGREE ET MULTISECTORIELLE POUR DES REFORMES JURIDIQUES

L'un des éléments marquants de cette initiative est son **approche intégrée et multisectorielle**. Les réflexions sur les réformes juridiques ont rassemblé non seulement les autorités forestières, mais aussi les acteurs fonciers, les représentants des communautés locales, ainsi que des experts du développement durable. Les échanges interministériels visent à soulever les lacunes dans les cadrages légaux et à proposer des solutions consensuelles.

Les discussions entre ces deux entités ont permis de clarifier que seules les terres à vocation forestière, clairement identifiées par la Commission forestière, feront l'objet d'une sécurisation prioritaire. Ce dialogue a aussi mis en lumière les défis posés par l'absence de cartographie précise des forêts dans les PLOF, un facteur clé de leur vulnérabilité juridique.

En identifiant ces failles, l'objectif était de renforcer la collaboration entre les ministères pour garantir une cohérence législative et administrative, tout en tenant compte des réalités locales. Les concertations ont permis de dégager une feuille de route claire pour renforcer la protection foncière des espaces forestiers, notamment à travers l'immatriculation systématique des terrains forestiers au nom de l'État.



Deuxième Dialogue Interministériel MDAT-MEDD sur la sécurisation du foncier forestier, Décembre 2023.



APPROCHE DE MISE EN OEUVRE : PROCESSUS, STRUCTURE ET IMPLICATION DES ACTEURS CLES

La mise en oeuvre de la sécurisation foncière des espaces forestiers suit un processus en plusieurs étapes, impliquant un large éventail d'acteurs.

01

Le processus commence par des concertations avec les autorités régionales pour identifier les sites prioritaires. Les données disponibles, telles que les contrats de gestion et les plans d'aménagements y afférents, sont rassemblées pour établir des cartographies préliminaires des zones à protéger. Une campagne d'information et de sensibilisation est ensuite organisée auprès des communautés locales gestionnaires et des autorités. Cette sensibilisation est cruciale pour garantir une adhésion locale aux objectifs de protection forestière et pour résoudre d'éventuels conflits sur les frontières des espaces à sécuriser. La Commission forestière, au niveau régional, joue un rôle central en validant la nature forestière des terrains à sécuriser.

02

Une fois cette validation obtenue, une équipe spécialisée effectue la matérialisation physique des périmètres forestiers, suivie d'un levé topographique qui permet d'établir des plans réguliers. Ces plans sont ensuite intégrés dans le PLOF pour garantir une protection juridique « relative » des espaces concernés, mais qui est déjà une première forme de sécurisation, dans la mesure où aucune autre demande d'immatriculation foncière ne vient s'empiéter là-dessus.

03

L'étape suivante est l'immatriculation des terres au nom de l'État, avec une affectation spécifique au nom du Ministère en charge des Forêts pour réaffirmer le droit de gestion attribuée à la communauté locale et garantir la protection à long terme. Ce processus permet de sécuriser foncièrement ces espaces contre toute nouvelle demande d'exploitation ou d'acquisition, tout en assurant une gestion durable des ressources.

CONSIDERATION DE LA DYNAMIQUE DE L'UTILISATION DES TERRES ET RECONNAISSANCE DES MISES EN VALEUR EXISTANTES AUX NIVEAUX LOCALES

L'un des aspects clés de cette approche réside dans la prise en compte des dynamiques locales d'utilisation des terres et la reconnaissance des efforts de mise en valeur des communautés. Les terres forestières à Madagascar sont souvent utilisées de manière informelle par les communautés locales pour des activités agricoles, pastorales ou sylvicoles. Ces pratiques, bien que non toujours encadrées juridiquement, contribuent à l'économie locale et au bien-être des populations. Dans le cadre de la sécurisation foncière, il est essentiel de reconnaître ces usages traditionnels.

L'approche adoptée lors des concertations interministérielles accorde une attention particulière aux perceptions locales et aux efforts de mise en valeur déjà réalisés par les communautés. Cela permet de garantir que les droits coutumiers soient respectés et que les initiatives de conservation n'entrent pas en conflit avec les pratiques existantes. Le processus de sécurisation foncière renforce la légitimité des actions locales et encourage les communautés à s'engager davantage dans la gestion durable des terres forestières. Cette démarche permet ainsi de concilier protection environnementale et développement économique local.

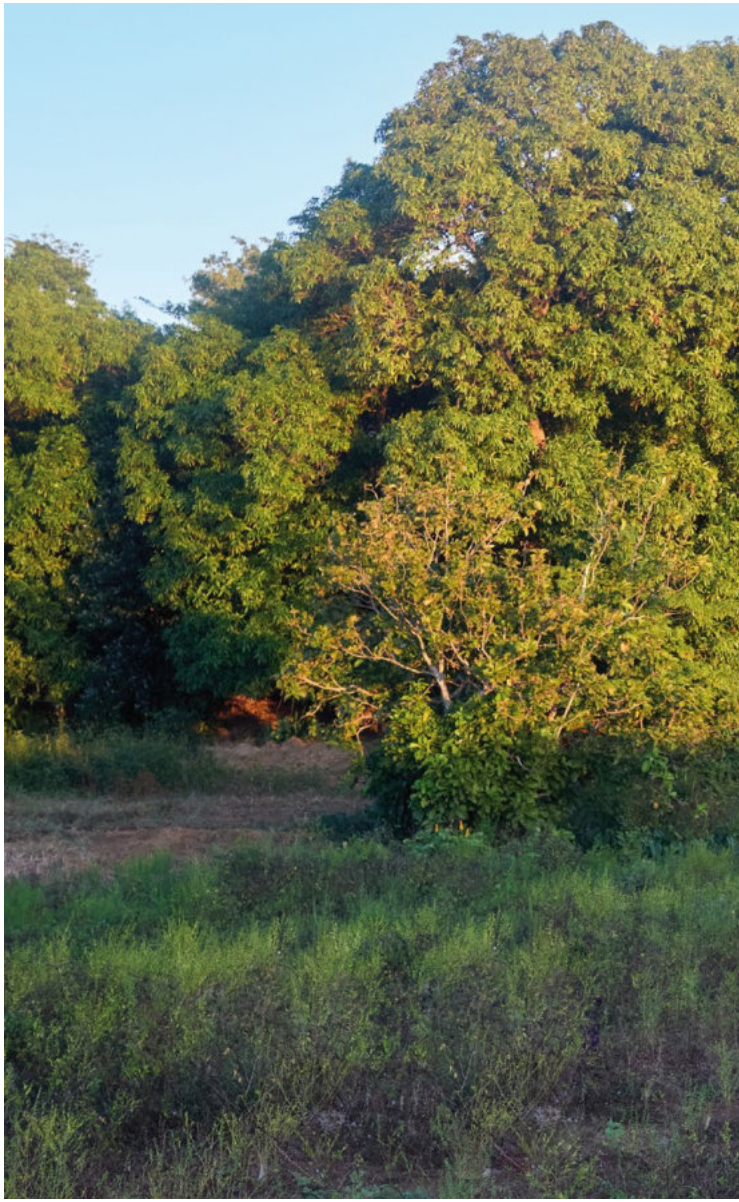

APPROCHE POST-INTERVENTION : SUIVI ET PERENNISATION

L'approche post-intervention se concentre sur le suivi des terres immatriculées et la pérennisation des résultats obtenus. Une fois les plans de délimitation intégrés dans le PLOF et les espaces sécurisés juridiquement, il est essentiel de maintenir un suivi régulier pour éviter toute nouvelle demande foncière illégale ou contestation.

Les deux institutions étatiques sont chargées de superviser l'application des nouvelles règles foncières et de veiller à la protection des terres forestières contre toute forme d'exploitation non autorisée. Un mécanisme de suivi continu, incluant des visites régulières sur le terrain, permet de s'assurer que les zones protégées restent intactes et que les communautés locales continuent d'adhérer aux principes de gestion durable.

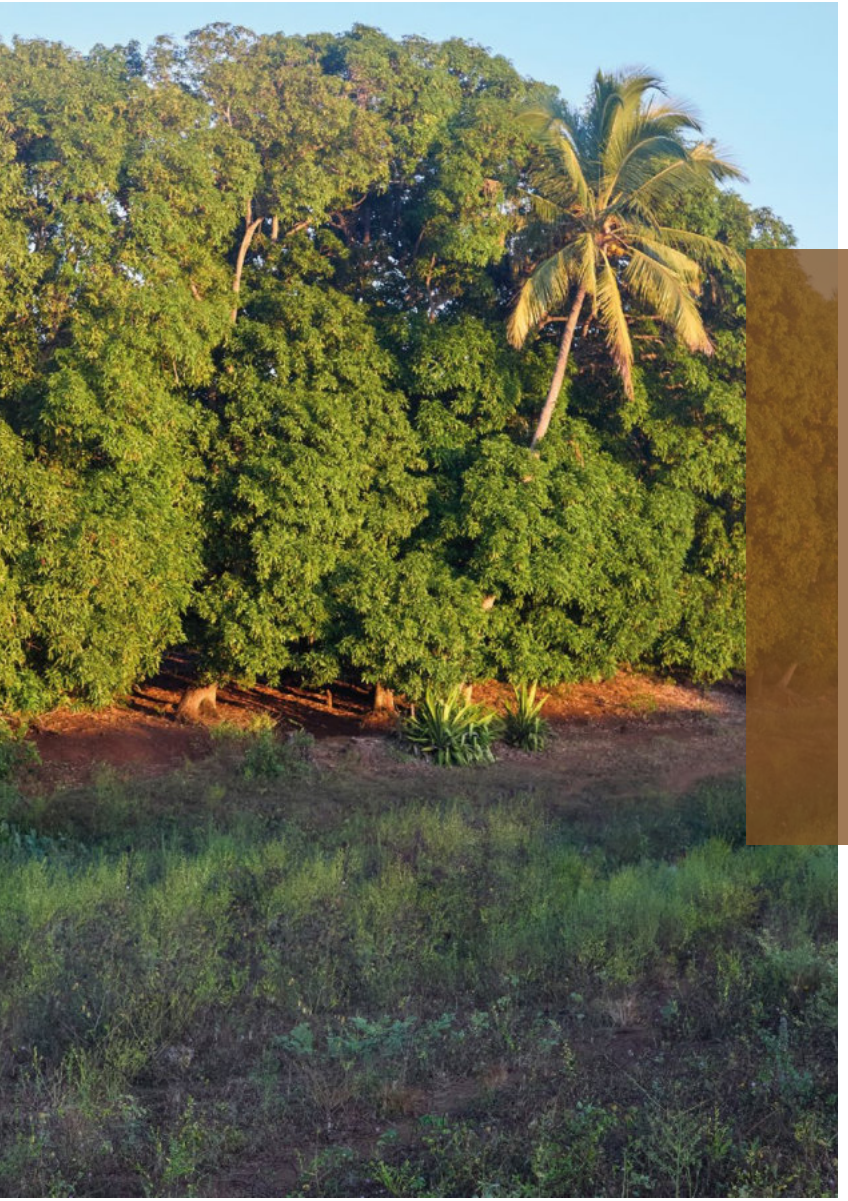

De plus, les communautés locales, en tant qu'acteurs clés dans la gestion des espaces forestiers, sont encouragées à jouer un rôle actif dans la surveillance et la protection des zones sécurisées. Cela passe par un renforcement des capacités locales et une sensibilisation continue à l'importance de la conservation forestière.

L'approche concertée de sécurisation foncière, associée à une mise en oeuvre rigoureuse et à un suivi post-intervention efficace, représente une avancée significative dans la protection des forêts à Madagascar. Elle assure la durabilité des efforts de conservation et des investissements menés en faveur de la restauration des paysages et des forêts.

Méthodes

ÉTAPES PRELIMINAIRES

1 Campagnes de Sensibilisation et Consultations

Avant de commencer le projet, il est crucial de sensibiliser les autorités locales, les communautés et les parties prenantes régionales à l'importance de la sécurisation foncière des terres forestières et aux résultats attendus. Cela passe par l'organisation de réunions pour expliquer les objectifs et le cadre du projet, clarifier les rôles des différents acteurs et recueillir des retours d'information. Des consultations avec les gestionnaires communautaires et les parties prenantes permettront également d'identifier les zones prioritaires à protéger et de résoudre d'éventuels conflits liés aux droits fonciers.

2 Collecte des Données et Cartographie préliminaire

Parallèlement, une cartographie précise des zones forestières est essentielle pour bien préparer leur protection juridique. Le projet doit collecter toutes les données pertinentes, comme les contrats de transferts de gestion et les plans d'aménagements ainsi que les cahiers de charges y afférents, afin de créer des cartes préliminaires. Cela inclut également l'utilisation de cartes topographiques pour rassembler des informations complètes sur les zones forestières et élaborer des pré-cartes qui reflètent fidèlement les conditions locales.



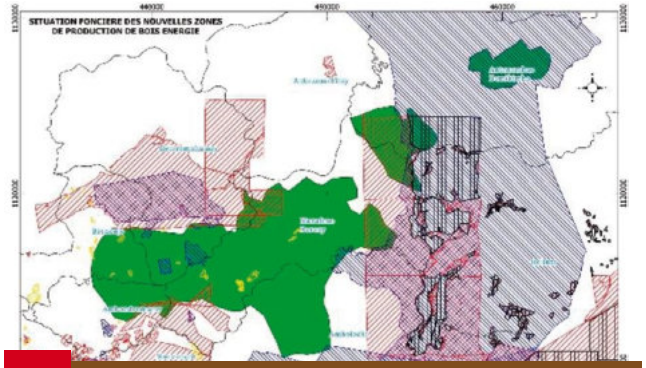

Cartographie préliminaire des sites de production de bois-énergie à sécuriser, Commune rurale Ankazomborona, District Marovoay, Région BOENY, Avril 2023.

PROCESSUS JURIDIQUE DE SECURISATION FONCIERE

1 Délimitation des Zones Forestières

Après la collecte des données, la prochaine étape consiste à délimiter physiquement et juridiquement les zones forestières. Cette opération est menée en étroite collaboration avec la Commission forestière, qui valide la classification des terres forestières.

Validation des terres forestières :

La Commission forestière effectue une évaluation approfondie des zones forestières identifiées, garantissant que seules les terres destinées à la conservation sont incluses dans le projet. Les terrains privés bénéficiant de documents juridiques sont exclus.

Démarcation physique :

Une fois validées, les zones forestières sont délimitées physiquement avec des peintures rouges, puis des relevés topographiques sont réalisés par des équipes spécialisées. Ces délimitations servent de base aux procédures juridiques ultérieures.



2 Enregistrement Foncier et Protection Juridique

Après la délimitation, le projet se concentre sur l'enregistrement juridique des terres forestières, les sécurisant ainsi au nom de l'État et les désignant comme zones protégées.

Intégration dans les PLOF :

Les zones forestières sont intégrées dans les Plans Locaux d'Occupation Foncière (PLOF), fournissant un niveau de « protection relative » sous le système de gestion foncière en vigueur.

Enregistrement au nom de l'État :

L'étape finale consiste à enregistrer formellement les terres forestières au nom de l'État, suivi d'une affectation au Ministère en charge des forêts, garantissant ainsi une protection juridique contre les revendications futures ou l'exploitation.

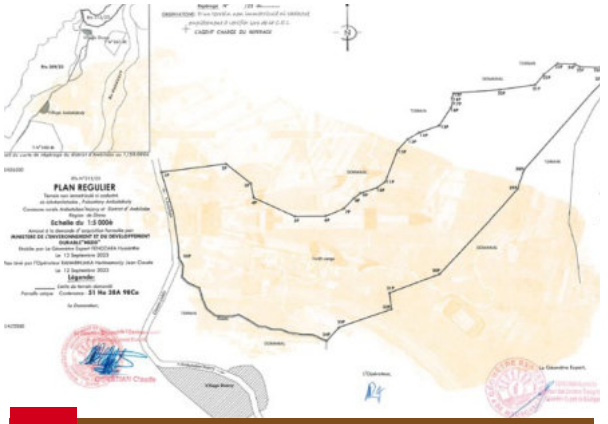

Plan régulier du TGRN Ambalakaty, Commune Rurale Ambatobenanjavy, District d'Ambilobe, Septembre 2023.





POST-INTERVENTION : SUIVI ET PERENNISATION

1 Renforcement de capacité pour la durabilité

Pour assurer la pérennité des efforts de sécurisation foncière au-delà de la phase du projet, le renforcement des capacités locales est essentiel. Cela inclut des formations continues sur les pratiques de gestion durable des forêts, la sécurisation foncière et la résolution des conflits, permettant ainsi aux acteurs locaux de gérer efficacement les zones forestières. En outre, des mécanismes de retour d'information sont mis en place pour adapter les stratégies de gestion des terres selon les besoins locaux et les évolutions des circonstances, garantissant une approche flexible et durable.

Méthodes



1

PRÉALABLES

- **Informations / Sensibilisations et concertations** avec les autorités locales et régionales concernées.
- **Matérialisation physique des périmètres à délimiter**

Implication systématique de l'administration forestière et foncière à toutes les étapes du processus



2

DÉMARCHE

- Délimitation des unités d'aménagements **typiquement forestières** (sur constat de la commission forestière).
- Levée topographique pour l'élaboration de **plans réguliers**. (Service Topographiques)

Reconnaissance des droits des personnes privées : exclure les terrains exploités avec des documents de preuve de droit de propriété.

3

FINALITÉS

- **Inscription des plans de délimitations dans le PLOF** à titre de sécurisation relative
- **Immatriculation** à l'Etat des espaces forestiers (Titres)
- **Affectation** au nom du Ministère concerné (Décret d'affectation et Reconnaissance de la charge forestière)

Suivi et accompagnement

Pour la réplication

ETAPES ESSENTIELLES

La réussite de cette approche repose sur une planification soignée et une participation active de toutes les parties prenantes :

Collaboration multisectorielle :

Rassembler gestionnaires forestiers, représentants des services fonciers, communautés locales, autorités publiques et ONG pour un dialogue ouvert et inclusif. Cela permet à chacun d'exprimer ses préoccupations et de participer activement aux décisions.

Consultations publiques :

Offrir aux populations locales, particulièrement celles en milieu rural, une plateforme pour dialoguer directement avec les autorités. Cela favorise la transparence, la sensibilisation aux enjeux fonciers et forestiers, et renforce la confiance entre les acteurs.

Clarification des statuts des terres :

Analyser les informations foncières et assurer une collecte rigoureuse de données actualisées pour clarifier les limites des terres et éviter les conflits.





FACTEURS DE REUSSITE

Clarification des statuts des terres :

L'inclusion et l'engagement proactif des acteurs clés dans le processus de décision est un facteur déterminant pour une gestion foncière adaptée aux réalités du terrain.

Transparence et communication :

Une communication ouverte tout au long du processus, garantit que tous les acteurs restent bien informés et impliqués, renforçant ainsi la confiance mutuelle.

Soutien logistique et financier :

Les partenaires techniques et financiers jouent un rôle crucial en apportant leur expertise et en facilitant les étapes opérationnelles du projet.



DEFIS ET LIMITES

Contradictions liées aux statuts des terres :

La présence de titres ou de demandes de titres en cours complique la sécurisation de certaines zones, nécessitant une approche diplomatique pour gérer les tensions ou le retrait sur certains sites. De plus, l'indisponibilité de données actualisées concernant les limites des terroirs et des unités d'aménagement a entraîné un écart entre les superficies prévisionnelles et les contenances réelles sécurisées tout au long du processus.

Comportements opportunistes :

Le risque que des riverains tentent de s'approprier des ressources forestières pendant certaines phases du projet reste une préoccupation importante.

Instabilité des décisions politiques :

Les changements imprévus dans les orientations politiques peuvent freiner ou modifier le cours du projet, nécessitant une adaptation constante.

La réussite de cette démarche repose sur l'engagement, la communication, l'inclusivité et la transparence. En intégrant ces pratiques, il est possible de gérer durablement et équitablement les ressources foncières et forestières tout en maintenant un engagement solide entre toutes les parties prenantes.

Les réformes foncières doivent non seulement clarifier les droits des communautés locales, mais aussi renforcer la participation de celles-ci aux processus de prise de décision. Une sécurisation foncière effective permettrait non seulement de freiner la déforestation, mais aussi de promouvoir les pratiques de gestion durable tout en répondant aux besoins de subsistance des populations locales.

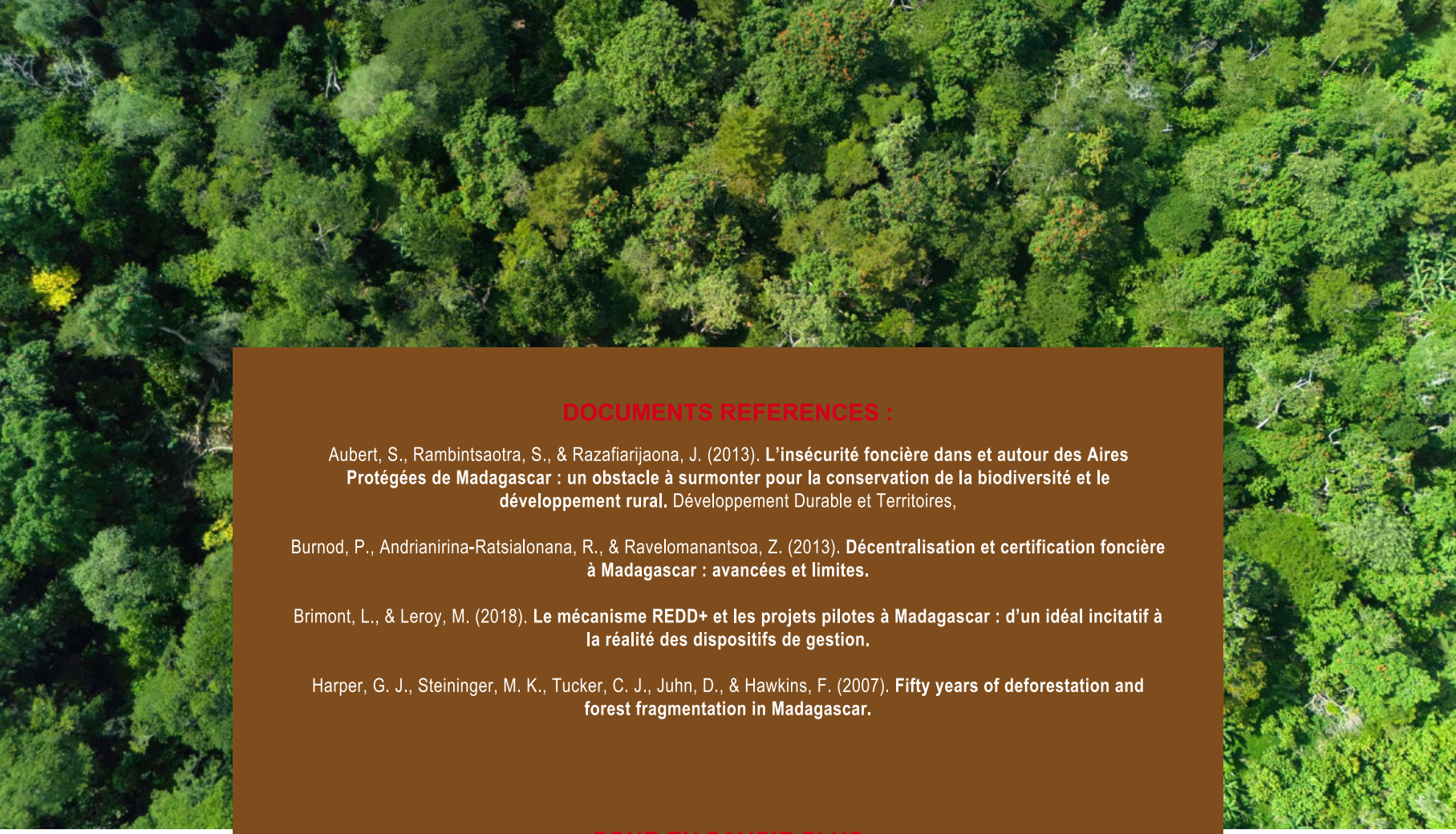

DOCUMENTS REFERENCES :

Aubert, S., Rambintsaotra, S., & Razafiarijaona, J. (2013). **L'insécurité foncière dans et autour des Aires Protégées de Madagascar : un obstacle à surmonter pour la conservation de la biodiversité et le développement rural.** Développement Durable et Territoires,

Burnod, P., Andrianirina-Ratsialonana, R., & Ravelomanantsoa, Z. (2013). **Décentralisation et certification foncière à Madagascar : avancées et limites.**

Brimont, L., & Leroy, M. (2018). **Le mécanisme REDD+ et les projets pilotes à Madagascar : d'un idéal incitatif à la réalité des dispositifs de gestion.**

Harper, G. J., Steininger, M. K., Tucker, C. J., Juhn, D., & Hawkins, F. (2007). **Fifty years of deforestation and forest fragmentation in Madagascar.**

POUR EN SAVOIR PLUS

https://journals.openedition.org/developpementdurable/pdf/9661

https://agritrop.cirad.fr/574061/1/document_574061.pdf

https://www.academia.edu/84012738/Le_m%C3%A9canisme_REDD_et_les_projets_pilotes_%C3%A0_Madagascar_d_un_id%C3%A9al_incitatif_%C3%A0_la_r%C3%A9alit%C3%A9_des_dispositifs_de_gestion

https://www.researchgate.net/profile/Daniel-Juhn/publication/231843703_Fifty_Years_of_Deforestation_and_Forest_Fragmentation_in_Madagascar/links/00b7d52f1538212794000000/Fifty-Years-of-Deforestation-and-Forest-Fragmentation-in-Madagascar.pdf

Publié par :
Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège social :
Bonn et Eschborn, Allemagne
Département du développement rural, de l'agriculture
Friedrich Ebert Allee 32 + 36
53113 Bonn, Allemagne
T **+49 228 44 60-0**
F **+49 228 44 60-17 66**
E **info@giz.de**
I **www.giz.de**

Programme :
Programme global « Promotion d'une politique foncière responsable » (ProPFR)
I **www.giz.de/responsiblelandpolicy**

Projet de Promotion d'Une Politique Foncière Responsable
Madagascar, Enceinte Soanala Ambatobe, MEDD

Antananarivo, Octobre 2024